

## **Service de location d'équipement pour activités guidées et autoguidées seulement.**

Location d'équipements pour la pratique libre - NON DISPONIBLE ICI

### **Activité ou expérience autoguidée :**

Activité de plein air pratiquée sans la supervision d'un guide accrédité, mais qui est tout de même encadrée de façon sécuritaire par un fournisseur de service accrédité.

Les pratiquants (locataires d'équipements) doivent obligatoirement :

1. Avoir les capacités physiques et cognitives pour pratiquer l'activité en toute sécurité,
2. Connaître les rudiments techniques de base pour la pratique de l'activité en question,
3. Connaître et respecter les règles de sécurité préventive,
4. Connaître et savoir utiliser les équipements de sécurité,
5. Pratiquer l'activité à l'intérieur de limites de terrain, sentiers et/ou parcours nautiques bien définis,
6. Être de retour au Relais plein air un minimum de 10 minutes avant la fin de la plage horaire en question.

### **Activité ou expérience guidée :**

Activité de plein air bien définie qui se déroule sous la supervision d'un guide accrédité, à l'intérieur de limites de terrain, sentiers et/ou parcours nautiques bien définis, pour une durée bien définie.

### **Pratique libre (NON DISPONIBLE ICI):**

Activité de plein air pratiqué de façon autonome, sans l'encadrement sécuritaire d'un fournisseur de service accrédité. La pratique libre n'est pas disponible dans les Relais plein air.

Notre service de location d'équipements de plein air est limité aux activités ou expériences de plein air guidées et auto guidées. Il n'est donc pas disponible pour la pratique libre.

C'est à dire qu'il n'est pas disponible pour les gens qui n'auront pas rencontrés nos critères de capacité physique ou cognitives pour utiliser les équipements en toute sécurité.

L'appréciation des capacités des pratiquants ainsi que l'obtention de leur engagement formel à respecter les consignes de sécurité préventives sont obligatoires.

Nos préposés ont le devoir et la responsabilité de refuser de louer nos équipements aux gens qu'ils ne considèrent pas aptes à les utiliser en toute sécurité.

Ils ont également le devoir et la responsabilité de refuser de louer nos équipements à des gens qu'ils ne considèrent pas sincères dans leurs intentions de respecter toutes les consignes de sécurité.

L'appréciation et la décision de nos préposés est à leur entière discrétion.

*Merci de votre compréhension*